

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 25/03/2026 - 8287 - 2016 B 06479 - 823 970 009 - KRISTY

AQUITAS

EXPERTISE et CONSEIL

DÉPÔT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL	
LE	25 MARS 2026 8287
SOUS LE N°	

SARL KRISTY

30/09/2025

Déclaration et liasse fiscale

*Ce document
est déposé
à la
Thierry
Gent.*





IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01102024	et clos le	30092025
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SARL KRISTY			
SIRET	8 2 3 9 7 0 0 0 9 0 0 0 2 8		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
5 RUE PIERRE BEZANCON			
94440 MAROLLES-EN-BRIE			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation			
SIRET			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées	Activités des sociétés holding	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	85155	Bénéfice imposable à 15%
			42500
			Déficit
Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%
			PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	ZFA nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies
Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Autres dispositifs			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) :		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée ☒ LOOP V5.39.1			
Examen de conformité fiscale			
☐ Prestataire de confiance :			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
AEQUITAS 9 RUE DELESALLE ZA DU PRE CATELAN 59110 LA MADELEINE			
Tél: 0327080240		Tél:	
OGA/OMGA ou Viseur conventionné		Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 23122025 Lieu: MAROLLES EN BRIE	
		Qualité et nom du signataire: M AMICHAUD – CO-GERANT	
		Signature :	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné :			

Désignation de l'entreprise : SARL KRISTY		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise 5 RUE PIERRE BEZANCON 94440 MAROLLES-EN-BRIE		Durée de l'exercice précédent * 12	
Numéro SIRET * 8 2 3 9 7 0 0 9 0 0 0 2 8		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 31/01/2015	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC
	Frais de développement * CX		CQ
	Concessions, brevets et droits similaires AF	1118	AG 1118
	Fonds commercial (1) AH		AI
	Autres immobilisations incorporelles AJ	414	AK 189
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM
	Terrains AN		AO
	Constructions AP		AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	2654	AS 285
	Autres immobilisations corporelles AT	192378	AU 42732
Immobilisations en cours AV		AW	
Avances et acomptes AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT
	Autres participations CU	959810	CV 959810
	Créances rattachées à des participations BB		BC
	Autres titres immobilisés BD		BE
	Prêts BF		BG
	Autres immobilisations financières * BH	7200	BI 7200
TOTAL (II) BJ		1163574	BK 44325
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL		BM
	En cours de production de biens BN		BO
	En cours de production de services BP		BQ
	Produits intermédiaires et finis BR		BS
	Marchandises BT		BU
	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW
	Clients et comptes rattachés (3) * BX	311721	BY 311721
	Autres créances (3) BZ	826576	CA 826576
	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	
Disponibilités CF		430066	CG 430066
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) * CH	1402	CI 1402
	TOTAL (III) CJ	1569767	CK 1569767
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW		
	Primes de remboursement des obligations (V) CM		
	Écarts de conversion actif * (VI) CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	2733341	1A 44325
2689016			
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières actives :	CP
(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :

Désignation de l'entreprise		SARL KRISTY		Néant ☐ *		
				Exercice N 30092025		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 639350..)			DA	639350	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	63935	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	1071025	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	634307	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	2408618	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	101450	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	50636	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	17978	
	Dettes fiscales et sociales			DY	110333	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	280398		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2689016		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Écart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	195780
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL KRISTY				Néant ☐ *				
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF	
			FG	709650	FH		FI	709650
	Chiffres d'affaires nets *		EJ	709650	FK		FL	709650
	Production stockée *						FM	
	Production immobilisée *						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	6000
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)						FP	
	Autres produits (1) (11)						FQ	39
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	715690
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	149164
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	38604
	Salaires et traitements *						FY	349882
	Charges sociales (10)						FZ	105168
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	-dotations aux amortissements (14)*				GA	31549
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)						GE	65
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	674433
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	41256	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	632175
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	632175
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	18621
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	18621
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	613553	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	654810	

Désignation de l'entreprise SARL KRISTY		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB 8000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD 8000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE 839	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH 839	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI 7161		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK 27664		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 1355865		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 721558		
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)		HN 634307		
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	– Crédit-bail mobilier *	HP	
		– Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ 632175		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK 15824		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9	
		dont cotisations facultatives Madelin A7		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels :	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Détail en annexe				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

Désignation de l'entreprise : **SARL KRISTY**

Exercice N, clos le : **30092025**

DÉTAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Charges sur opérations de gestion	839
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Amortissements des charges à répartir	
TOTAL	839
DÉTAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Produits sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	8000
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Provision spéciale de réévaluation	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	8000
DÉTAIL DES CHARGES CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Achats	
Services extérieurs	
Impôts et taxes	
Charges de personnel	
Charges de gestion courante	
Charges financières	
Redevances de crédit-bail	
TOTAL	
DÉTAIL DES PRODUITS CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Ventes	
Subventions d'exploitation	
Produits de gestion courante	
Produits financiers	
TOTAL	

Désignation de l'entreprise		SARL KRISTY		30092025		Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	1532	KE		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	3792	KW	
		Matériel de transport *			KY	19490	KZ	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	17018	LC	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		
	Avances et acomptes			LK		LL		
	TOTAL III			LN	40300	LO		
						LP	174221	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	
Autres participations			8U	959810	8V			
Autres titres immobilisés			IP		IR			
Prêts et autres immobilisations financières			IT	7200	IU			
TOTAL IV			LQ	967010	LR			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	1008843	ØH			
					ØJ	174221		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
		1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV		IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		IX		IY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	2654	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU		MM		MN	3792
		Matériel de transport			IV		MP	19490	MQ	171567
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	17018
		Emballages récupérables et divers*			IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		
	TOTAL III			IY		NG	19490	NH	195032	
									NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7	
Autres participations			IØ		ØX		ØY	959810		
Autres titres immobilisés			I1		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	7200		
TOTAL IV			I3		NJ		NK	967010		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	19490	ØL	1163574	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SARL KRISTY		30092025		Néant ☐ *	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	
		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM	
Fonds commercial		RE		RF		RI	
Autres immobilisations incorporelles		PE	1284	PF	23	PG	
TOTAL I		RK	1284	RM	23	RN	
Terrains		PI		PJ		PK	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA	285	QB	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	3062	QE	474	QF	
	Matériel de transport	QH	18446	QI	26428	QJ	19490
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	9472	QM	4339	QN	
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS	
TOTAL II		QU	30981	QV	31526	QW	19490
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	32266	ØP	31549	ØQ	19490
						ØR	44325
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incor	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL				NM		
TOTAL III							
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)	
						NZ	
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements	
		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations				SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SARL KRISTY		30092025		Néant ☒ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF			
	UG	UH			
	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL KRISTY				30092025		Néant ☐					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	7200	UV		UW	7200			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	311721		311721					
	Créance représentative de titres / Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	33		33					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3469		3469					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC	822788		822788					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	284		284					
	Charges constatées d'avance		VS	1402		1402					
	TOTAUX		VT	1146900	VU	1139700	VV	7200			
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	154		154						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	101296		22078		79217				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	5621		221		5400				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	17978		17978						
Personnel et comptes rattachés		8C	10061		10061						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	29449		29449						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	13117		13117						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	51975		51975						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	5729		5729						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	45015		45015						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	280398	VZ	195780		84617				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	115730	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	30000			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	14433	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise SARL KRISTY		Exercice N clos le 13 01 2025	
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) ☒ ET ☐ Néant ☐			
I. RÉINTÉGRATIONS		BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
		WA	634307
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)	WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	22715
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF	
	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	272
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	
	Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)	RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)	WI	
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)	XX	
	Amendes et pénalités	WJ	839
Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)*	XZ		
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *	XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)	I7	27664	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	
	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		
	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)		
	- imposées aux taux de 0%		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		
	Plus-values nettes à court terme		
	Plus-values soumises au régime des fusions		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)		XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 ^{ème} et 212 du CGI)	SU	
	Zone d'entreprises* (activité exonérée)	SW	
	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage		Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage		Y3	
		TOTAL I	WR 685797
II. DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *		WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)		WU	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)	WV
		- imposées au taux de 0 %	WH
		- imposées au taux de 19 %	WP
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure	WW
		- imputées sur les déficits antérieurs	XB
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %	I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *	WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts		
	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	29250
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)	ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *	ZY	
	Majoration d'amortissement *	XD	
	France Ruralités Revitalisation - (FRR) HT	HT	
	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2	
	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	
ZFU - TE (art. 44 octies A)	ØV		
S.I.I.C. (art. 208C)	K3		
Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA		
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		
Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC		
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)		XS	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL	
	Dont déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD	
	Créance dégagee par le report en arrière de déficit	ZI	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage		Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	
		XH	558142
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I moins II)	XI	127655
	Déficit (II moins I)	XJ	
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *		XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	127655

Désignation de l'entreprise : SARL KRISTY		30092025	Néant ☐ *
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4 bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	14106
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Total des provisions pour risques et charges			
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Total des provisions pour dépréciation			
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
Total des charges à payer			
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : **SARL KRISTY**

Exercice N clos le : **30092025**

NATURE		DOTATIONS	REPRISES
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		
	Provisions pour garanties données aux clients		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		
	Provisions pour amendes et pénalités		
	Provisions pour pertes de change		
	Provisions pour pensions		
	Provisions pour impôts		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
	Provisions pour gros entretien, grandes révisions		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés		
	Autres provisions		
	TOTAL		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations incorporelles		
	Sur immobilisations corporelles		
	Sur immobilisations financières		
	Sur stocks et en-cours		
	Sur comptes clients		
	Autres provisions pour dépréciation		
	TOTAL		

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES

Annexe 2058-A

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
		QP RESULTAT SCI IMMO	2392
TOTAL WQ		TOTAL XG	2392

Désignation de l'entreprise : SARL KRISTY														Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ – Réserves légales – Autres réserves	ZB								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	323331		Dividendes		ZE	276866							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF									
					Report à nouveau	ZG									
	TOTAL I	ØF	323331		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	323331							
RENSEIGNEMENTS DIVERS															
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)						YQ								
	– Engagements de crédit-bail immobilier						YR								
	– Effets portés à l'escompte et non échus						YS								
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance						YT	14911							
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 53049)						XQ	55687							
	– Personnel extérieur à l'entreprise						YU								
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	18481							
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV								
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)						ST	60084							
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	149164							
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	4186							
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ZS)						9Z	34417							
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	38604							
TVA	– Montant de la TVA collectée						YY	141930							
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	17812							
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS) *						ØB	273040							
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS								
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%							
	– Numéro de centre agréé * XP				– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 1							
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG								
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH								
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL										
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JC										
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO										
			Plus-values à 19 % JP		Imputations JF										
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ												

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL KRISTY

Néant ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Date d'acquisition des éléments cédés*et Nature (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1 07/01/2020 ARAMIS VOLKWAGEN GOLF NOUVELLE	19490		19490		
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
	13					
	14					
	15					
	16					
	17					
TOTAL		19490		19490		

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxables à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations*	1 8000	8000	8000				
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
	13						
	14						
	15						
	16						
	17						
TOTAL		8000	8000	8000			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL KRISTY						
		Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
		Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) 11
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
Total des plus ou moins-values nette fiscale		8000				
II - Autres éléments	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique)	8000				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique)					
	CADRE C : autres plus-values taxable: à 19 %	(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL KRISTY		Formulaire déposé au titre de l'IR		EU	Néant ☒
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Imposition répartie					
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> 1 ^{er} et 1 ^{er quater} CGI)				
	TOTAL 1				
	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> 1 ^{er} et 1 ^{er quater} du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
	N-9				
	TOTAL 2				
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

Désignation de l'entreprise : **SARL KRISTY**

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ②.	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ①.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ①.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 1			
N - 2			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.6=2+3-4-5
	À 19 %, ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % Ou À 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 1					
N - 2					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

Désignation de l'entreprise : <u>SARL KRISTY</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: SARL KRISTY		Néant ☐ *
Exercice ouvert le: 0 1 1 0 2 0 2 4 et clos le: 3 0 0 9 2 0 2 5		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel (hors CVAE) :	YP	5
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	709650
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	709650
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	39
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	6000
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	6039
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾		
Achats	ON	9556
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	86559
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	2638
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	65
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	98818
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	616871
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant à 0.	SA	616871

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

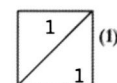
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois)	GX	709650	Effectifs au sens de la CVAE *
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	0 1 / 1 0 / 2 0 2 4	GZ
Date de cessation	HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 5

N° SIRET

8 2 3 9 7 0 0 0 9 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL KRISTY

ADRESSE (voie) 5 RUE PIERRE BEZANCON

CODE POSTAL 94440

VILLE MAROLLES-EN-BRIE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	639350
Total des lignes P1 + P2	P5	2	Total des lignes P3 + P4	P6	639350

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille AMICHAUD Prénom(s) THIERRY
 Nom d'usage % de détention 84,83 Nb de parts ou actions 542350
 Naissance : Date 12091971 N° Département 94 Commune CHARENTON Pays FR
 Adresse : N° 6 Voie RUE ARTHUR HONEGGER
 Code Postal 94440 Commune SANTENY Pays FR

Titre (2) MME Nom de famille SCHWICKERT Prénom(s) CHRISTELLE
 Nom d'usage AMICHAUD % de détention 15,17 Nb de parts ou actions 97000
 Naissance : Date 31081973 N° Département 94 Commune MAISON ALFORT Pays FR
 Adresse : N° 6 Voie RUE ARTHUR HONEGGER
 Code Postal 94440 Commune SANTENY Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 5

N° SIRET 8 2 3 9 7 0 0 0 9 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL KRISTY

ADRESSE (voie) 5 RUE PIERRE BEZANCON

CODE POSTAL 94440

VILLE MAROLLES-EN-BRIE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

7

Forme juridique SAS Dénomination MONAMY SIEGE

N° SIREN (si société établie en France) 8 3 0 6 6 9 2 9 7 % de détention 100,00

Adresse : N° 5 Voie RUE PIERRE BEZANCON

Code Postal 94440 Commune MAROLLES-EN-BRIE Pays FR

Forme juridique SAS Dénomination BDO VELIZY

N° SIREN (si société établie en France) 9 8 4 4 7 9 0 3 0 % de détention 100,00

Adresse : N° 5 Voie COUR PIERRE BEZANCON

Code Postal 94440 Commune MAROLLES-EN-BRIE Pays FR

Forme juridique SASU Dénomination 3C SENART

N° SIREN (si société établie en France) 9 2 0 3 2 1 9 2 4 % de détention 100,00

Adresse : N° 5 Voie COUR PIERRE BEZANCON

Code Postal 94440 Commune MAROLLES EN BRIE Pays

Forme juridique SAS Dénomination GAMAT SIEGE

N° SIREN (si société établie en France) 5 0 0 0 5 5 4 0 5 % de détention 100,00

Adresse : N° 5 Voie Cour Pierre Bezancon

Code Postal 94440 Commune MAROLLES-EN-BRIE Pays FR

Forme juridique SASU Dénomination WF-IDF SIEGE

N° SIREN (si société établie en France) 5 2 9 7 9 5 7 7 5 % de détention 100,00

Adresse : N° 5 Voie COUR PIERRE BEZANCON

Code Postal 94440 Commune MAROLLES-EN-BRIE Pays FR

Forme juridique SAS Dénomination WF ISSY

N° SIREN (si société établie en France) 9 1 3 4 5 8 4 6 9 % de détention 100,00

Adresse : N° 5 Voie COUR PIERRE BEZANCON

Code Postal 94440 Commune MAROLLES EN BRIE Pays FR

Forme juridique SASU Dénomination BDO SENART

N° SIREN (si société établie en France) 9 2 0 3 9 1 3 7 2 % de détention 100,00

Adresse : N° 5 Voie COUR PIERRE BEZANCON

Code Postal 94440 Commune MAROLLES EN BRIE Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays



*Copie conforme
original
Thierry ANCHUT
Gérant.*

KRISTY

Société à responsabilité limitée

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

Assemblée Générale du 31 janvier 2026

SAS KRISTY

Société à responsabilité limitée au capital de 639 350 €

5 Cour Pierre Bezançon
94440 MAROLLES EN BRIE

RCS Créteil 823 970 009

GODARD-BIZOUARD-WATTIEZ

SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE
DE COMMISSAIRES AUX COMPTES INSCRITE

43 b. RUE DU CHATEAU
77100 NANTEUIL-LES-MEAUX

TÉLÉPHONE 01 60 09 90 00
TÉLÉCOPIE 01 60 09 19 90
SIRET 824 792 220 00016
824 792 220 RCS Meaux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

SARL KRISTY

Assemblée Générale du
31 janvier 2026

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la Société à responsabilité limitée KRISTY relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2024 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

J'atteste de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nanteuil-lès-Meaux, le 15 janvier 2026

Le commissaire aux comptes


SCP GODARD BIZOUARD WATTIEZ

Romain WATTIEZ



Actif		Au 30/09/2025			Au 30/09/2024	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	1 118	1 118		
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles	414	189	224	
		247				
	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	1 532	1 307	224	
		247				
		Terrains				
		Constructions				
	Immobilisations financières ^a	Inst. techniques, mat. out. industriels	2 654	285	2 368	
		Autres immobilisations corporelles	192 378	42 732	149 645	
		9 319				
		Immobilisations en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	195 032	43 017	152 014	
9 319						
	Participations évaluées par équivalence					
	Autres participations	959 810		959 810		
	959 810					
	Créances rattachées à des participations					
	Titres immob. de l'activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	7 200		7 200		
7 200						
TOTAL	967 010		967 010			
967 010						
Total de l'actif immobilisé		1 163 574	44 325	1 119 249	976 577	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
	TOTAL					
	Avances et acomptes versés sur commandes				3 339	
	Créances ^a	Clients et comptes rattachés	311 721		311 721	243 165
		Autres créances	826 576		826 576	1 077 683
		Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL	1 138 298		1 138 298	1 320 848		
Divers	Valeurs mobilières de placement					
	(dont actions propres :)					
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	430 066		430 066	308 579	
TOTAL	430 066		430 066	308 579		
Charges constatées d'avance		1 402		1 402	1 425	
Total de l'actif circulant		1 569 767		1 569 767	1 634 193	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF		2 733 341	44 325	2 689 016	2 610 770	
Renvois :		(1) Dont droit au bail				
		(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
		(3) Dont créances à plus d'un an (brut)				
Clause de réserve de propriété		Immobilisations	Stocks	Créances clients		



Bilan passif 30/09/2025

Passif		Au 30/09/2025	Au 30/09/2024
Capitaux propres	Capital (dont versé : 639 350)	639 350	639 350
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	63 935	63 935
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 071 025	1 024 560
	Report à nouveau		
Aut. fonds propres	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	634 307	323 331
	Situation nette avant répartition	2 408 618	2 051 176
	Subvention d'investissement		
Provisions	Provisions réglementées		
	Total	2 408 618	2 051 176
Dettes	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Dettes	Total		
	Emprunts et dettes assimilées		
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	101 450	352
	Emprunts et dettes financières divers (3)	50 636	464 590
	Total	152 086	464 943
Dettes	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 978	15 692
	Dettes fiscales et sociales	110 333	78 958
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
Dettes	Total	128 311	94 650
	Produits constatés d'avance		
Total des dettes et des produits constatés d'avance		280 398	559 593
Écart de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF		2 689 016	2 610 770
Dettes	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	84 617	5 400
	à moins d'un an	195 780	554 193
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
(3) dont emprunts participatifs			



Compte de résultat 30/09/2025

		France	Exportation	Du 01/10/2024 Au 30/09/2025 12 mois	Du 01/10/2023 Au 30/09/2024 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens				
	- Services	709 650		709 650	567 784
	Chiffre d'affaires net	709 650		709 650	567 784
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme			6 000	
	Subventions d'exploitation				50 915
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			39	13
	Autres produits				
	Total			715 690	618 712
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats				
	Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements Achats				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			149 164	184 024
	Impôts, taxes et versements assimilés			38 604	6 424
	Salaires et traitements			349 882	278 133
	Charges sociales			105 168	113 565
	Dotations - sur immobilisations amortissements			31 549	8 078
	d'exploitation - sur actif circulant provisions				
	Autres charges			65	26 082
	Total			674 433	616 309
	Résultat d'exploitation	A		41 256	2 403
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée	B			
	Perte supportée ou bénéfice transféré	C			
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)			632 175	361 268
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				137
	Autres intérêts et produits assimilés (4)				
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			632 175	361 406
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)			18 621	25 546
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			18 621	25 546
	Résultat financier	D		613 553	335 859
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)	E		654 810	338 263



Compte de résultat 30/09/2025

		Du 01/10/2024 Au 30/09/2025 12 mois	Du 01/10/2023 Au 30/09/2024 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		23
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	8 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total	8 000	23
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	839	410
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total	839	410
Résultat exceptionnel		F	-386
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	14 545
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		634 307	323 331
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées	632 175	361 216
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées	15 824	25 213



1 Faits caractéristiques de l'exercice

1.1 Évènements principaux

Selon l'assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2025, les associés ont décidé de transformer la société en Société A Responsabilité Limitée.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2016-07 de l'ANC.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, déduction faites des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.2 Immobilisations corporelles

2.1.2.1 Principaux mouvements de l'exercice

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebuts
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	2 654	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
Matériel de transport	-	171 567	-	19 490
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	-	-	-



2.1.3 - Tableaux des amortissements

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	1 285	23	-	-	-	1 308
Corporelles	30 981	31 527	-	19 490	-	43 018
Financières	-		-		-	-
TOTAL	32 266	31 550	-	19 490	-	44 326

2.1.4 Immobilisations financières

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition apports Virements	Virement poste à poste	Cessions Rebuts
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
Titres de participation (y compris évaluées par équivalence. ci-dessus)	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-



2.1.4.1 Informations relatives aux filiales et participations

2.1.4.1.1 Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

Filiales (+ de 50 % capital détenu).	Capital	Quote-part %	Valeurs comptables des titres détenus		CA Hors taxes	Prêts/avances non remboursés
	Capitaux propres 2024	Dividendes	Brute	Nette	Résultats	Cautions
SASU MONAMY	10.000 €	100%	32.580 €		729.412 €	2 129 €
	271.390 €	65.000 €		32.580 €	85.485 €	
	Observation :					
SAS GAMAT	15.000 €	99,8%	508.980 €		2.813.654 €	3.760 €
	492.411 €		508.980 €		204.382 €	
	Observation :					
SASU WF-IDF	10.000 €	100%	378.000 €		2.068.032 €	0 €
	537.908 €	520.000 €	378.000 €		308.473 €	-15.015 € (dette en C/C)
	Observation :					
SAS WF-ISSY	10.000 €	100%	10.000 €		417.554 €	159.571 €
	-102.767 €		10.000 €		-33.599 €	
	Observation :					
SAS 3C SENART	10.000 €	100%	10.000 €		457.773 €	127.083 €
	-85.181 €		10.000 €		-18.933 €	
	Observation :					
SAS BDO SENART	10.000 €	100%	10.000 €		1.404.308 €	212.676 €
	-12.427 €		10.000 €		10.058 €	
	Observation :					
SAS BDO VELIZY	10.000 €	100%	10.000 €		0 €	12.775 €
	0 €		10.000 €		0 €	
	Observation : Immatriculation 15/05/2024					



Participations (10 à 50% capital détenu)	Capital	Quote-part %	Valeurs comptables des titres détenus	CA Hors taxes	Prêts/avances non remboursés
	Rés. et report avant affect.	Dividendes	Brute Nette	Résultats	Cautions
SCI IMMO KRISTY	1000 €	10%	100 € 100 €	31.390 € -2.392 €	120.854 €
	Observation :				
SCI LES BOSSONS	1000 €	15%	150 € 150 €	0 € 0 €	183.941 €
	Observation :				



2.1.5 Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	-
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	284 176
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	285
Personnel	-
Sécurité sociale	-
État	-
Divers	-
TOTAL	284 460



2.1.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur comptable. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à celle-ci.

	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-	-	-
	Prêts	-	-	-
	Autres immobilisations financières	7 200	-	7 200
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	-	-	-
	Autres créances clients	311 722	311 722	-
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie	-	-	-
	Personnel et comptes rattachés	34	34	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	-	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	3 469	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-
		Divers	-	-
	Groupes et associés	822 789	822 789	-
	Débiteur divers	285	285	-
Charges constatées d'avance		1 402	1 402	-
TOTAL		1 146 901	1 139 701	7 200



2.2 Passif

2.2.1 Capitaux propres

2.2.1.1 Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	639 350	-	-	639 350
Primes, réserves et écarts	1 088 495	46 466	-	1 134 961
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat	323 332	310 975	-	634 307
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	2 051 177	357 441	-	2 408 618

2.2.1.2 Capital

Le capital est composé de 639.350 actions de 1 euro de valeur nominale.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

2.2.2 Provisions pour risques et charges

Néant



2.2.3 Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	155	155	-	-
- A + d'1 à l'origine	101 296	22 079	79 217	-
Emprunts et dettes financières Divers	5 621	221	5 400	-
Fournisseur et comptes rattachés	17 978	17 978	-	-
Personnel et comptes rattachés	10 061	10 061	-	-
Sécurité sociales et autres organismes	29 450	29 450	-	-
Impôts sur les bénéfices	13 117	13 117	-	-
TVA	51 975	51 975	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	5 730	5 730	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	45 015	45 015	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	280 398	195 781	84 617	-



2.2.4 Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	10 061
Charges sociales provisionnées	3 744
Charges fiscales provisionnées	302
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	221
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	155
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	16 124
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	-
Sécurité sociale	20 831
Autres charges fiscales	5 109
Divers	-
TOTAL	56 546



3 Informations relatives au compte de résultat

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	-	-	-
Production vendue :	-	-	-
- Biens	709 650	-	709 650
- Services			
Chiffre d'affaires net	709 650	-	709 650

KRISTY
Société à responsabilité limitée
au capital de 639 350 euros
Siège social : 5 Cour Pierre Bezançon
94440 MAROLLES EN BRIE
823970009 RCS CRETEIL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 JANVIER 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2025

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2025 s'élevant à 634 307,12 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	634 307,12 euros
A titre de dividendes aux associés	63 935,00 euros
Soit 0,10 euros par part	
Le solde	570 372,12 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 1 641 398,09 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du jour de l'assemblée.

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents et éligibles à l'abattement de 40 %, ont été, par action, les suivants :

Exercice	Montant dividende global
30/09/2024	276 866,00 €
30/09/2023	650 000 €
30/09/2022	250 000 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 janvier 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le gérant
Thierry AMICHAUD

